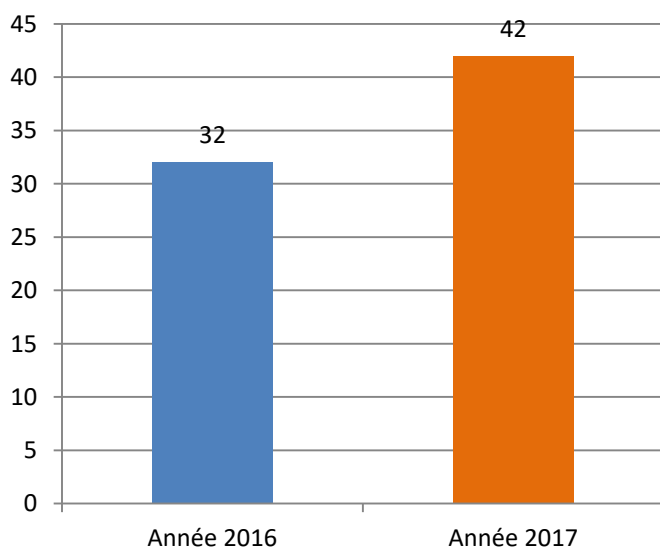


Indicateurs de résultats : synthèse annuelle

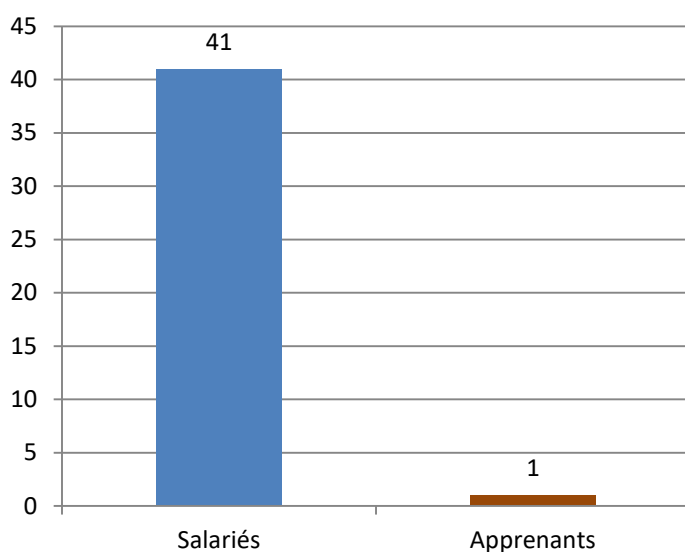
Indicateur 1 : nombre de déclarations



Commentaire : on observe une augmentation du nombre de déclaration entre 2016 et 2017 (+10). Cet écart peut s'expliquer par une campagne de communication renforcée auprès des salariés et apprenants.

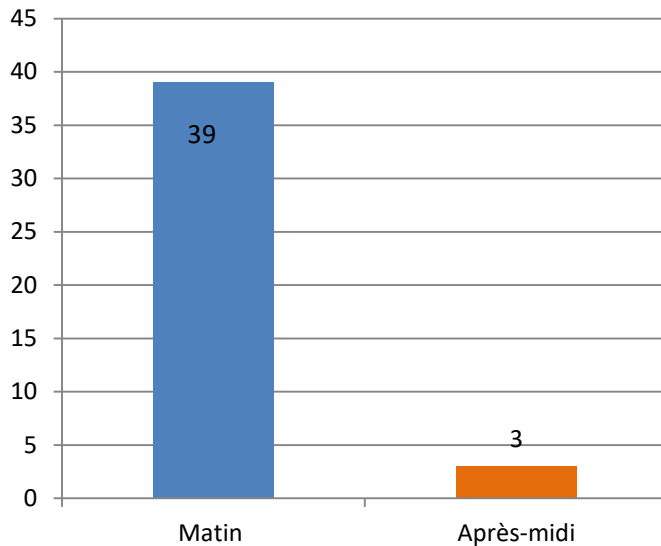
Cette communication fait suite au décret du 26 novembre 2016 relatif à l'obligation de déclaration des Evénements Indésirables Graves associés, est en lien avec la politique de prévention des risques de la Fondation.

Indicateur 2 : répartition des déclarants



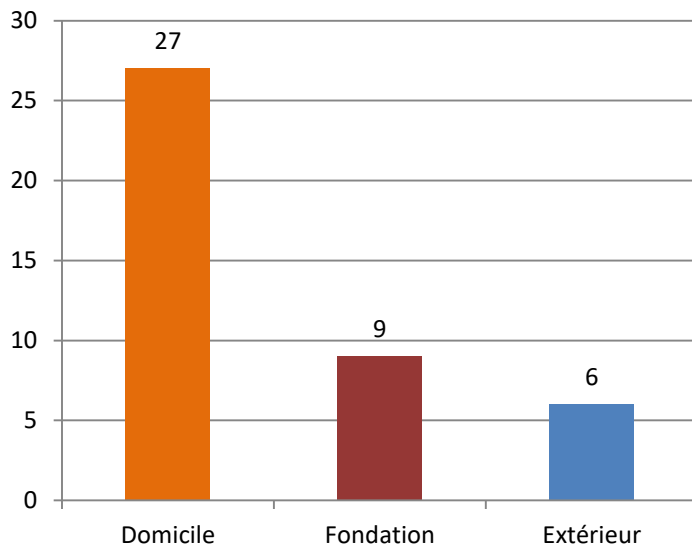
Commentaire : la répartition des déclarants montre un écart (- 4) entre 2016 et 2017. Seul 1 apprenant a rédigé une fiche d'événement indésirable. Un effort de communication est à poursuivre auprès des apprenants (norme VeriSelect).

Indicateur 3 : périodes de survenue



Commentaire : les résultats sont similaires à 2016. Cette différence s'explique par l'activité de la Fondation.

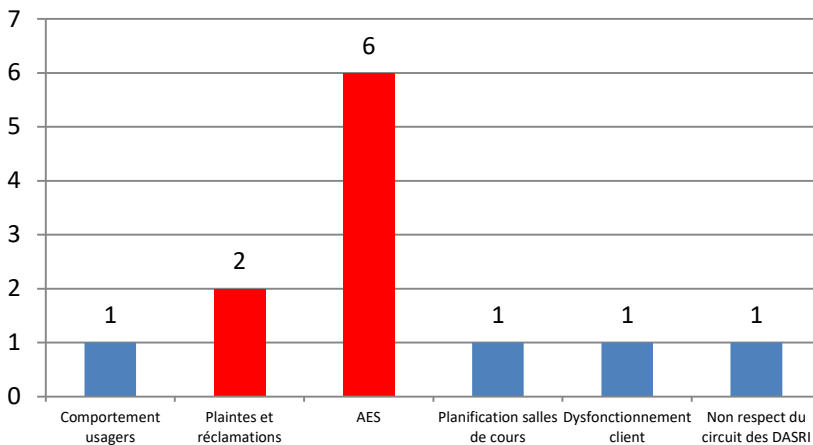
Indicateur 4 : lieux de survenue



Commentaire : les résultats sont similaires à 2016 et rend compte de la nature des activités. L'item extérieur correspond aux AES survenus en stage.

Indicateur 5 : nature des déclarations

**Cartographie des risques a posteriori 2017 - Pôle
Formation N = 12**



Commentaires : Les fiches d'événement indésirable mettent encore en évidence un nombre important d'AES des étudiants en soins infirmiers. Un suivi des accidents est réalisé pour chaque déclaration avec une analyse des causes. Les 6 AES étaient tous évitables avec un contexte mettant en évidence un non-respect des bonnes pratiques.

Un retour d'expérience a été réalisé en 2017. Un second est programmé auprès des étudiants le 18 janvier 2018.

Enfin, chaque dysfonctionnement a fait l'objet d'une analyse avec identification d'actions curatives et/ou préventives.

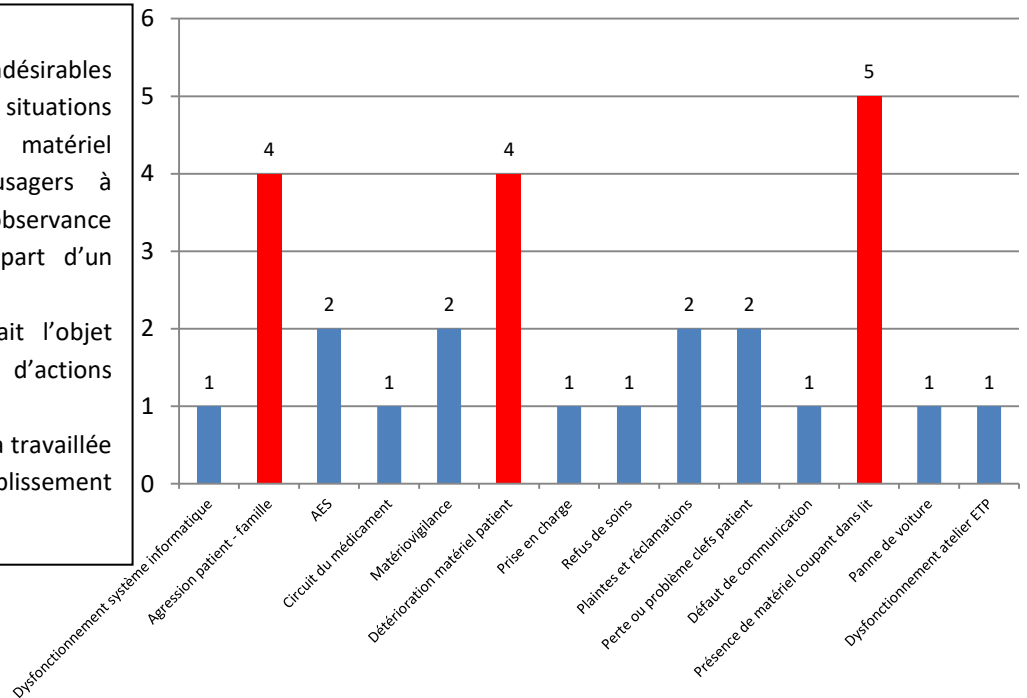
Typologie FEI Pôle Soins (N = 28)

Commentaire :

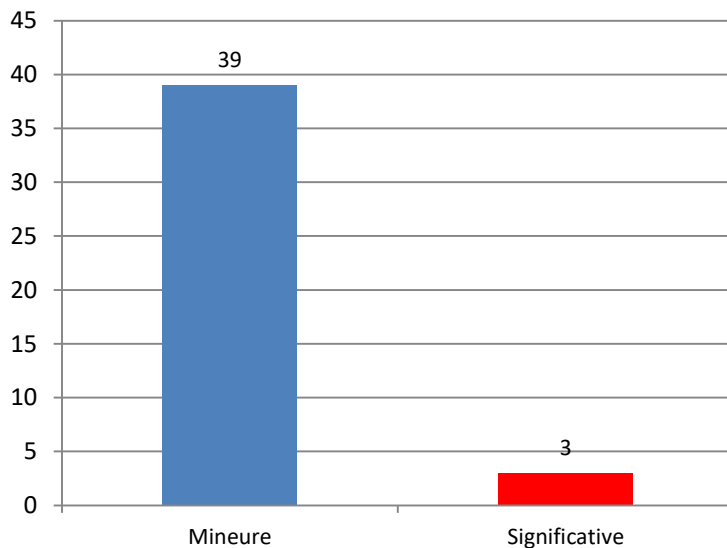
Les fiches d'événements indésirables mettent en lumière 3 situations récurrentes : détérioration de matériel patient, agression verbale d'usagers à l'encontre des soignants, non observance des règles de sécurité de la part d'un bénéficiaire.

Chaque dysfonctionnement a fait l'objet d'une analyse avec identification d'actions curatives et/ou préventives.

La thématique de l'agressivité sera travaillée dans le cadre du projet d'établissement 2018 – 2022.



Indicateur 6 : niveau de criticité



Commentaire :

Les niveaux de criticité sont pour 39 déclarations mineures. Seuls 3 événements se sont révélés porteurs de risques : AES, agression verbale et présence d'objet piquant dans un lit. La criticité s'explique au par la récurrence des situations et par les conséquences réelles ou potentielles.

Une revue des événements indésirables est réalisée à chaque COPIL Qualité Fondation permettant d'ajuster le niveau de criticité et de suivre l'avancée des plans d'actions préventives ou curatives.

NB : les chutes patients ne sont pas prises en compte dans la déclaration des événements indésirables, mais font l'objet d'un traitement et d'un suivi spécifique.